MUNICIPALITE DE PORRENTRUY

CONSEIL DE VILLE

26 juin 2025

26.6.2025

Question écrite

NON d'un chien

Lors des questions orales du Conseil de ville du 15 mai 2025, le Conseil municipal encourageait à déposer une question écrite en lien avec l'arrêté municipal interdisant la présence de chiens, même tenus en laisse, à la place des Bennelats et à la promenade Marie-Madeleine Prongué.

Ainsi le groupe PS – Les Verts souhaite obtenir des clarifications sur les points suivants :

1. Quelles garanties concrètes seront mises en place pour que l'application de cette interdiction ne soit pas arbitraire ni source de discrimination, en particulier lors des contrôles ou de la délivrance d'amendes ?
2. Quelles consignes précises seront données à la police pour garantir une application non arbitraire et non discriminatoire de l'arrêté ?
3. Comment la notion de « transit » sera-t-elle précisément définie et contrôlée ? Comment la police municipale entend-elle distinguer un simple transit d'une présence prolongée ?
4. Les personnes à mobilité réduite ou âgées, qui se déplacent lentement, risquent-elles d'être sanctionnées si leur transit prend plus de temps que la moyenne ?
5. Comment la règle sera-t-elle appliquée aux habitants des logements situés directement sur les zones concernées, notamment les appartements protégés donnant sur la place des Bennelats ? Les riverains pourront-ils profiter de ces espace public avec leurs chiens sans risquer d'amende ?
6. Un propriétaire de chien peut-il s'arrêter quelques instants (pour discuter, attendre quelqu'un, s'asseoir sur un banc) ou cela sera-t-il considéré comme une infraction ? Existe-t-il une durée maximale tolérée pour un arrêt temporaire lors du transit ?
7. Les chiens transportés dans des paniers, des sacs ou portés dans les bras sont-ils également concernés par l'interdiction ?
8. L'arrêté prévoit-il une distinction selon la taille ou le poids du chien ?
9. Qu'en est-il des chiens d'assistance : bénéficient-ils d'une exemption explicite?
10. Quel sera le montant des amendes prévues en cas de non-respect de l'interdiction ?

Le groupe PS-Les Vert-e-s remercie le Conseil municipal pour les réponses à ces quelques questions.

Baptiste Laville